

Nous tenons à bien préciser les étapes nécessaires jusqu'à l'affiliation complète des clubs.

Sur la page d'accueil de l'espace club, une fenêtre « Affiliation 2022 » affiche les différentes étapes. Chaque étape passée donne plus de droits au club.

Le Club

Membres

Demandes de licence

Tableaux de bord

## Accueil

### Affiliation 2022

Votre club n'est pas actif.

Votre club est bien proposé dans la liste des clubs au moment de la demande de licence côté espace licencié.

Attention : Les renouvellements compétition ne peuvent être traités qu'après le 15/10/2021 (date soumise au change

#### ✓ Affiliation 2021

Permet de traiter totalement les demandes de licence pour les primo licenciés jusqu'à début Décembre 2021.

#### ✗ Activation 2022

Permet de traiter totalement les demandes de licence pour les primo licenciés jusqu'à début Décembre 2021.

Permet de traiter partiellement les demandes de licence pour les renouvellements jusqu'à début Décembre 2021 (bordereau est impossible).

#### ✗ Pré-affiliation 2022

Permet de traiter totalement toutes les demandes de licence jusqu'à début Décembre 2021.

#### ✗ Affiliation 2022

Permet de traiter totalement toutes les demandes de licence tout au long de la saison.

Activer le club

Pour qu'un club s'affilie, il faut que :

- 1) le club clique sur « Activer le club » pour passer à l'étape « Activation 2022 »
- 2) le club envoie la fiche d'affiliation et le paiement au CR (qui l'enregistre dans cicleweb) pour passer à l'étape « Pré-affiliation 2022 »
- 3) le club comptabilise 6 licenciés dont au moins 3 membres du bureau pour passer automatiquement à l'étape Affiliation 2022

Concernant le PASS'Sport du ministère des sport, c'est la date de demande de la licence qui sera regardée lors des vérifications.

Il faut donc que les licenciés enregistrent et valident leurs demandes dans l'espace licencié avant le 31/10 ce qui sera possible dès l'ouverture d'affiliation des clubs.

En cas de demande Papier, ou de demande saisie par le club dans l'espace club, il faudra alors avoir le formulaire papier daté et signé faisant preuve de la date de dépôt.

Je rappelle que dans le processus de saisie des demandes par l'espace club, les deux documents du formulaire et de l'additif sont éditables à la fin et doivent impérativement être signés par le licencié (ou son représentant) pour accord des règles de la FFC et des conditions de la licence.